



Province du Brabant wallon
 Service du développement territorial
 Parc des Collines – Bâtiment Archimède
 Avenue Einstein, 2 à 1300 Wavre
 Tél. : 010/23 62 85 - Fax : 010/23 62 86

**Demande de subvention pour la réalisation
 d'un audit énergétique**

Déclaration de créance

Coordonnées du demandeur :

Nom, prénom :

Rue et numéro :

Code postal : Commune :

déclare que la Province du Brabant wallon m'est redevable de la somme de euros* pour la réalisation d'un audit énergétique dans mon habitation située (à compléter uniquement si l'adresse est différente de celle reprise ci-dessus) :

Cette déclaration de créance est accompagnée de tous les documents demandés à l'art. 4 du règlement provincial relatif à la réalisation d'un audit énergétique.

Le montant de euros est à verser sur le compte IBAN n° (ce numéro est obligatoire a partir du 01/01/2011. Il se trouve sur vos extraits de compte) :

BE

ouvert au nom de :

Certifié sincère et véritable,

le

(Signature)

Vu pour réception - certification
 Inventaire mobilier & matériel
 Compte des matières
 Consommat. Immédiate matières
 Article n° 93000/26240/003

Guy MAAS
 Directeur

PROVINCE DU BRABANT WALLON
 SERVICE 34

Approuvé à la somme de

Wavre le.....

Par délégation,
 Pierre PIRLOT
 Directeur d'administration

* Attention, le cas échéant, la subvention provinciale sera réduite afin que le montant total des subventions octroyées pour la réalisation de l'audit ne dépasse pas le montant de la facture d'honoraires.